



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD
VILLE DE TOURCOING

Direction des Finances,
De la Commande Publique et
Des Affaires Juridiques et Immobilières
DFCPAJI_D2025_356

Convention Dotation Politique de la Ville
2025

Préfet du Nord

Application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités territoriales

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.2122-22 et L.2122-23 permettant la délégation de signature du Maire par le conseil municipal ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 5 du 13 Septembre 2020 portant délégation des compétences du Conseil Municipal au Maire et, notamment son 24° permettant au Maire de demander à tout organisme financeur, l'attribution de subventions et de régulariser les actes et conventions y afférents ;

Considérant que suite à la demande de financement au titre de la Dotation Politique de la Ville 2025 pour les projets suivants :

- Aménagement de la ceinture verte de Tourcoing – Tronçon 3
- Complexe Tennis ma campagne – Phase 1
- Rénovation de l'école Camus
- Création d'aires de jeux
- Rénovation des city-stades

la Ville de Tourcoing a reçu un courrier de notification le 8 septembre 2025 l'informant de l'attribution d'une subvention pour chacun d'entre eux ;

DECISIONS

Article 1 : De signer une convention entre la Ville de Tourcoing et la Préfecture du Nord, qui contractualise les relations entre les parties et le financement des projets suivants :

- Aménagement de la ceinture verte de Tourcoing – Tronçon 3
- Complexe Tennis ma campagne – Phase 1
- Rénovation de l'école Camus
- Création d'aires de jeux
- Rénovation des city-stades

Article 2 : Le montant de la subvention accordée est arrêté, pour chacun des projets, à :

- Aménagement de la ceinture verte de Tourcoing – Tronçon 3 : 175 000€ HT (cent soixante-quinze mille euros hors taxes) soit un cofinancement à hauteur de 14,96 % du montant des dépenses prévisionnelles de l'opération qui s'élèvent à 1 169 728,44 € HT (un million cent soixante-neuf mille sept cent vingt-huit euros et quarante-quatre centimes hors taxes)
- Complexe Tennis ma campagne – Phase 1 : 99 800 € HT (quatre-vingt-dix-neuf mille huit cent euros hors taxes) soit un cofinancement à hauteur de 79,93 % du montant des dépenses prévisionnelles de l'opération qui s'élèvent à 124 859,08 € HT (cent vingt-quatre mille huit cent cinquante-neuf euros et huit centimes hors taxes)
- Rénovation de l'école Camus : 130 865 € HT (cent trente mille huit cent soixante-cinq euros hors taxes) soit un cofinancement à hauteur de 77,11 % du montant des dépenses prévisionnelles de l'opération qui s'élèvent à 169 705,01 € HT (cent soixante-neuf mille sept cent cinq euros et un centime hors taxes)
- Création d'aires de jeux : 568 325 € HT (cinq cent soixante-huit mille trois cent vingt-cinq euros hors taxes) soit un cofinancement à hauteur de 77,11 % du montant des dépenses prévisionnelles de l'opération qui s'élèvent à 737 000,42 € HT (sept cent trente-sept mille euros et quarante-deux centimes hors taxes)
- Rénovation des city-stades : 100 810 € HT (cent mille huit cent dix euros hors taxes) soit un cofinancement à hauteur de 77,11 % du montant des dépenses prévisionnelles de l'opération qui s'élèvent à 130 730,73 € HT (cent trente mille sept cent trente euros et soixante-treize centimes hors taxes)

Article 3 : Les dépenses 2025 sont inscrites au budget 2025.

Article 4 : La présente décision sera transcrite sur le registre des décisions.

Article 5 : Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine séance au Conseil Municipal.

Article 6 : Ampliation de la présente décision sera transmise à la préfecture du Nord pour contrôle de légalité, aux services de la Ville de Tourcoing pour application, à la Trésorerie pour information.

Article 7 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant Madame le Maire de Tourcoing dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication. Un recours contentieux peut être formé devant le Tribunal Administratif de LILLE, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE CEDEX, dans un délai de deux mois à compter de la réponse de l'administration au recours administratif ou à compter de la publication de ladite décision. Le Tribunal peut être saisi via l'application informatique « Télé recours citoyens » accessible sur le site Internet www.telerecours.fr.

Fait à TOURCOING, en l'Hôtel de Ville, le 30 SEP. 2025

Doriane BECUE
Maire de Tourcoing

Accusé Réception en Préfecture le : 03 DEC. 2025
Publié sur le site de la Ville le :



BUDGET PRIN

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : **DAJI_D2025_356** avec **0** pièce(s) jointe(s)

Date de décision : **03/12/2025**

Objet : **Signature Convention attributive DPV 2025**

Nature : **Arrêtés individuels**

Matière : **Finances locales - Subventions**

Date de télétransmission : **03/12/2025** Agent de transmission : **AUTOMATE**

Acte : **0192_001.pdf**

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : **059-215905993-20251203-DAJI_D2025_356-AI**

Date de réception de l'acte par la Préfecture : **03/12/2025**